



**CONSEIL MUNICIPAL DU 26 MARS 2025
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS**

N°D2025/27

QUESTION N°20

OBJET : INTERCOMMUNALITE / AVENANT N°2 AU REGLEMENT DE MISE A DISPOSITION DES EQUIPEMENTS DE VIDEOPROTECTION DE TYPE « NOMADES » A INTERVENIR AVEC LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAL PARISIS

**L'an deux mille vingt-cinq
Le vingt-six
A vingt heures trente**

Le Conseil Municipal légalement convoqué le 13 mars 2025, s'est réuni en salle polyvalente de la commune en séance publique.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Michel VALLADE - Claude CAUET - Chantal CLAUD - Jean-Claude CHEVRIER
Dominique MORIN - Marie-Françoise JOLLY - Fahed HADJI
Isabelle CHOCHON-LAMBERT- Jocelyne BINET - Sylvie MENEGAZZI-PONDAVEN
Pascal KLINGLER - Josiane THOMAS - Maria GUYON -
Florence DOUILLON - Nadine MEUNIER - Eric COUDERCHON - Fabien CUVILLIER
Amélie SANDRIN - Eric NOIRET - Christophe CONNAN – Souleymane SANOGO
Eric BOSC – Mathilde MISSLIN - Patrick MURCIA - Christophe BATAIS

ÉTAIENT ABSENTS ET REPRÉSENTÉS :

Seddik HADDOUYAT a donné procuration à Fahed HADJI
Denis HOFFMANN a donné procuration à Claude CAUET
Frédéric CLAUD a donné procuration à Chantal CLAUD
Annie METAY a donné procuration à Eric BOSC

ÉTAIT ABSENT EXCUSÉ :

Christophe CONNAN

SECRÉTAIRE DE SÉANCE :

Eric COUDERCHON

Michel VALLADE, le Maire, ouvre la séance à 20 heures 30.

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de présents : 25

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 29



N°D2025_27 – INTERCOMMUNALITE / Avenant n°2 au règlement de mise à disposition des équipements de vidéoprotection de type « nomades » à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis

Vu le Décret n°98-1239 en date du 29 décembre 1998 relatif à l'admission en non-valeur des taxes d'urbanisme,

Vu le courrier de la Direction Départementale des Finances Publiques du Val-d'Oise en date du 28 novembre 2024, reçu le 11 mars 2025,

Considérant que le titre de taxation d'urbanisme émis à l'encontre de Monsieur TRENOU Foly (PC n°6071100150) en date du 9 décembre 2011, est prescrit,

Considérant que le délai d'intervention du comptable public est expiré, rendant toute procédure de recouvrement forcé impossible,

Considérant que le montant restant dû s'élève à 349,00 euros ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

Décide à l'unanimité,

- ✓ **APPROUVER** les termes de l'avenant n°2 au règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomades » à intervenir avec la Communauté d'Agglomération Val Parisis
- ✓ **PRECISER** que ledit avenant a pour objet de prolonger le dispositif de mise à disposition jusqu'au 31 décembre 2026
- ✓ **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer ledit avenant ainsi tout document inhérent.

Transmis en Préfecture le : 01/04/2025

Publié(e) le : 01/04/2025

Exécutoire le : 01/04/2025

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS,
POUR EXTRAIT CONFORME
PIERRELAYE, LE 26 MARS 2025**

LE MAIRE



MICHEL VALLADE





Règlement de mise à disposition de moyens

—

Equipements de Vidéoprotection de type « nomade »

—

Avenant N°2 portant prolongation du règlement de mise à disposition

ENTRE

La Communauté d'Agglomération Val Parisis, sise 271 Chaussée Jules César à Beauchamp (95250) représentée par son Président, Monsieur Yannick BOËDEC, dûment habilité à cet effet par délibération du Bureau communautaire n° ... en date du 28 janvier 2025 ;

Ci-après désignée « Val Parisis »,

D'une part,

ET la Commune de Beauchamp, sise 1 Place Camille Fouinat (95250), représentée par Madame le Maire, Françoise NORDMANN, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° 2024 xx en date du ...;

ET la Commune de Bessancourt, sise Place du 30 Août (95550), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Christophe POULET, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ...;

ET la Commune de Corneilles-en-Parisis, sise 3 avenue Maurice Berteaux (95240), représentée par son Maire, Monsieur Yannick BOËDEC, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ...;

Avenant de modification du règlement de mise à disposition de moyen : équipements de vidéoprotection de type « nomade »

ET la Commune d'Eaubonne, sise 1 rue d'Enghien (95600), représentée par son Maire, Madame Marie-José BEAULANDE, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune d'Ermont, sise 100 rue Louis Savoie (95120), représentée par son Maire, Monsieur Xavier HAQUIN, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Franconville, sise 11 rue de la Station (95130), représentée par son Maire, Monsieur Xavier MELKI, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Frépillon, sise Place de la Mairie (95740), représentée par son Maire, Madame Patricia ZEISS, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune d'Herblay-sur-Seine, sise 43 rue du Général De Gaulle (95220), représentée par son Maire, Monsieur Philippe ROULEAU, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune du Plessis-Bouchard, sise 3 bis rue Pierre Brossolette (95130), représentée par son Maire, Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Montigny-lès-Cormeilles, sise 14 rue Fortuné Charlot (95370), représentée par son Maire, Monsieur Jean-Noël CARPENTIER, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date ... ;

ET la Commune de Pierrelaye, sise 42 bis rue Victor Hugo (95480), représentée par son Maire, Monsieur Michel VALLADE, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Saint-Leu-la-Forêt, sise 52 rue du Général Leclerc (95320), représentée par son Maire, Madame Sandra BILLET, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Sannois, sise Place du Général Leclerc (95111), représentée par son Maire, Monsieur Bernard JAMET, dûment habilité à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

ET la Commune de Taverny, sise 2 Place Charles de Gaulle (95155), représentée par son Maire, Madame Florence PORTELLI, dûment habilitée à cet effet par délibération du conseil municipal n° ... en date du ... ;

Ci-après désignées « les Communes »,

D'autre part,

PREAMBULE

1. La Communauté d'agglomération Val Parisis a conclu avec les communes membres intéressées un règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade », selon des termes strictement identiques, afin de renforcer et compléter le maillage de vidéosurveillance présent sur leur territoire.
2. Le règlement en vigueur arrivant à échéance au 31 mars 2025, il est proposé de le prolonger jusqu'au 31 décembre 2026 afin de préparer la continuité de ce dispositif.

Il a donc été convenu ce qui suit.

Article 1. OBJET DE L'AVENANT

Le présent avenant a pour objet de modifier l'article 2 « Durée » du règlement de mise à disposition d'équipements de vidéoprotection de type « nomade ».

Article 2. L'ARTICLE 2 « DUREE » EST MODIFIE COMME SUIT :

Le présent règlement est conclu à compter du 1^{er} avril 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.

À cette échéance, un nouveau règlement pourra être conclu si les parties souhaitent voir perdurer la mise à disposition de ces équipements.

Article 3. CLAUSES INITIALES

Toutes les dispositions contractuelles non modifiées par le présent avenant restent de stricte application.

Fait à Beauchamp, le ,

Pour la Communauté d'Agglomération Val Parisis, Le Président,	Pour la Commune de Beauchamp, Le Maire,
Monsieur Yannick BOËDEC	Madame Françoise NORDMANN
Pour la Commune de Bessancourt, Le Maire,	Pour la Commune de Cormeilles-en-Parisis Le Maire,
Monsieur Jean-Christophe POULET	Monsieur Yannick BOËDEC

Pour la Commune d'Eaubonne
Le Maire,

Pour la Commune d'Ermont
Le Maire,

Madame Marie-José BEAULANDE
Pour la Commune de Franconville,
Le Maire,

Monsieur Xavier HAQUIN
Pour la Commune de Frépillon,
Le Maire,

Monsieur Xavier MELKI
Pour la Commune de Herblay-sur-Seine
Le Maire,

Madame Patricia ZEISS
Pour la Commune du Plessis-Bouchard,
Le Maire,

Monsieur Philippe ROULEAU
Pour la Commune de Montigny-Lès-
Corneilles,
Le Maire,

Monsieur Gérard LAMBERT-MOTTE
Pour la Commune de Pierrelaye,
Le Maire,

Monsieur Jean-Noël CARPENTIER
Pour la Commune de Saint-Leu-la-Forêt,
Le Maire,

Monsieur Michel VALLADE
Pour la Commune de Sannois,
Le Maire,

Madame Sandra BILLET
Pour la Commune de Taverny,
Le Maire,

Monsieur Bernard JAMET

Madame Florence PORTELLI

